

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : L'an deux mil vingt six, le douze mars  
en exercice : 14 le Centre Communal d'Action Sociale de la commune  
présents : 9 de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),  
votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
pour : 10 sous la présidence de M. Pierre-Yves CHARPENTIER, président  
contre : 0

Date de convocation du CCAS : 07/03/2026

**Présents** : M. Alain BARDIN, Mme Danièle BARDIN, M. Pierre-Yves CHARPENTIER, Mme Maud COURSEL-MACHADO, M. Claude GENET, M. Jean-Marie JOUANIN, Mme Isabelle MOUTAT, Mme Véronique PERRONNET, M. Jean-Luc VELTZ

**Absents excusés** : Mme Valentine BARON, Mme Christelle ECOLAN, M. Julien ROSTANT donne pouvoir à M Pierre-Yves CHARPENTIER, Mme Marianne PFISTER, donne pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, M. Pierre HURPEAU.

**Secrétaire de séance** : Mme Maud COURSEL- MACHADO

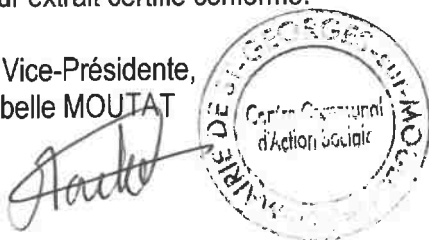
### OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

La partie de la séance portant sur le compte administratif du CCAS est présidée par Mme Isabelle MOUTAT, vice-présidente, après avoir été présenté par M. Pierre-Yves CHARPENTIER, Président.

Pour le vote, le président s'est retiré, et le CCAS a approuvé le compte administratif 2025.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

La Vice-Présidente,  
Isabelle MOUTAT



Le secrétaire de séance,  
Maud COURSEL- MACHADO

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Maud COURSEL-MACHADO.

Diffusé sur le site internet de la commune le .....

Reçu en Préfecture le .....

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres :	L'an deux mil vingt six, le douze mars
en exercice : 14	le Centre Communal d'Action Sociale de la commune
présents : 9	de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
votants : 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
pour : 11	sous la présidence de M. Pierre-Yves CHARPENTIER, président
contre : 0	

Date de convocation du CCAS : 07/03/2026

**Présents** : M. Alain BARDIN, Mme Danièle BARDIN, M. Pierre-Yves CHARPENTIER, Mme Maud COURSEL-MACHADO, M. Claude GENET, M. Jean-Marie JOUANIN, Mme Isabelle MOUTAT, Mme Véronique PERRONNET, M. Jean-Luc VELTZ

**Absents excusés** : Mme Valentine BARON, Mme Christelle ECOLAN, M. Julien ROSTANT donne pouvoir à M Pierre-Yves CHARPENTIER, Mme Marianne PFISTER, donne pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, M. Pierre HURPEAU.

**Secrétaire de séance** : Mme Maud COURSEL- MACHADO

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 dressé par le comptable ayant exercé au cours de la gestion**

Le Centre Communal d'Action Sociale :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

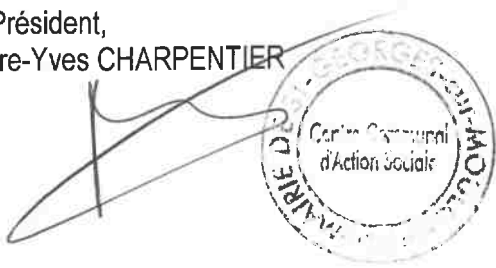
2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'année 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

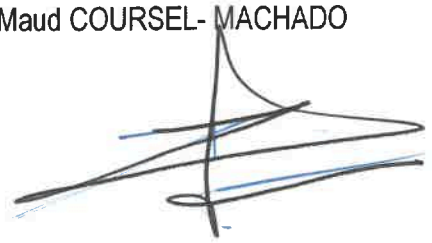
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par les comptables ayant exercé au cours de la gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,  
Maud COURSEL- MACHADO



Diffusé sur le site internet de la commune le .....

Reçu en Préfecture le .....

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : L'an deux mil vingt six, le douze mars  
en exercice : 14 le Centre Communal d'Action Sociale de la commune  
présents : 9 de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),  
votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
pour : 11 sous la présidence de M. Pierre-Yves CHARPENTIER, président  
contre : 0

Date de convocation du CCAS : 07/03/2026

**Présents** : M. Alain BARDIN, Mme Danièle BARDIN, M. Pierre-Yves CHARPENTIER, Mme Maud COURSEL-MACHADO, M. Claude GENET, M. Jean-Marie JOUANIN, Mme Isabelle MOUTAT, Mme Véronique PERRONNET, M. Jean-Luc VELTZ

**Absents excusés** : Mme Valentine BARON, Mme Christelle ECOLAN, M. Julien ROSTANT donne pouvoir à M Pierre-Yves CHARPENTIER, Mme Marianne PFISTER, donne pouvoir à Mme Isabelle MOUTAT, M. Pierre HURPEAU.

**Secrétaire de séance** : Mme Maud COURSEL- MACHADO

### OBJET : Vote du budget CCAS 2026

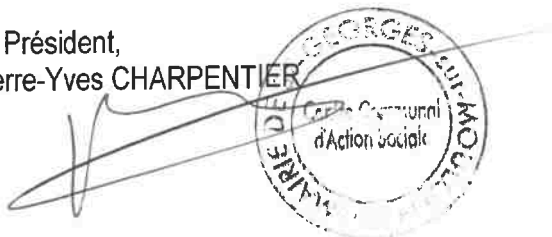
M. Pierre-Yves CHARPENTIER, Président, présente le budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale s'équilibrant à :

- 14.124,96 € en fonctionnement.

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est voté par voix

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,  
Maud COURSEL- MACHADO

Diffusé sur le site internet de la commune le .....

Reçu en Préfecture le .....